



Compte-rendu DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE



17 avril 2025, 15h00

Hôtel Kimpton St Honoré
20 rue Daunou
75002 Paris



gecna

Sommaire

Introduction	3
Ordre du jour	4
Présentations lors de l'Assemblée générale	6
Réponses aux questions des actionnaires.....	7
Présentation des résolutions.....	9
Résultat des votes	11
Composition du Conseil d'administration	12
Composition des comités.....	13

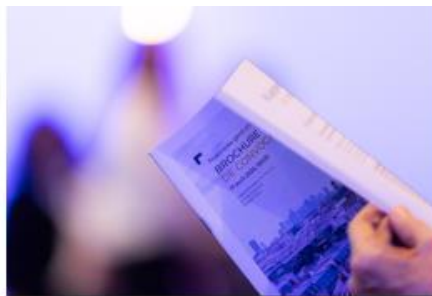
Introduction

L'Assemblée générale mixte s'est réunie le 17 avril 2025, à 15h00, à l'hôtel Kimpton St Honoré, 20 rue Daunou à Paris (75002), sous la présidence de M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration.

La société Ivanhoé Cambridge Inc. et la société Predica ont été désignées en qualité de

scrutateurs et M. Glenn Domingues, Secrétaire du Conseil d'administration de Gecina, a été désigné en qualité de secrétaire de l'Assemblée générale.

Le quorum définitif était de 78,61%.



Ordre du jour

L'Assemblée générale s'est tenue sous la forme mixte. L'ordre du jour était le suivant :

À titre ordinaire

- 1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024.
- 2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024.
- 3 Affectation du résultat 2024, distribution du dividende.
- 4 Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions relatifs à l'exercice 2025 ;
délégation de pouvoirs au Conseil d'administration.
- 5 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements
réglementés visés par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- 6 Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce
relatives à la rémunération des mandataires sociaux en 2024.
- 7 Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération
totale et les avantages de toute nature, versés au cours, ou attribués au titre de l'exercice
2024 à M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration.
- 8 Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération
totale et les avantages de toute nature, versés au cours, ou attribués au titre de l'exercice
2024 à M. Beñat Ortega, Directeur général.
- 9 Fixation du montant global annuel de la rémunération des membres du Conseil
d'administration à raison de leur mandat – Approbation des éléments de la politique de
rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.
- 10 Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président
du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.
- 11 Approbation des éléments de la politique de rémunération du Directeur général au titre de
l'exercice 2025.
- 12 Ratification de la nomination en qualité d'administratrice de M^{me} Ouma Sananikone.
- 13 Renouvellement du mandat de M^{me} Laurence Danon Arnaud en qualité d'administratrice.
- 14 Renouvellement du mandat de la société Ivanhoé Cambridge Inc. en qualité
d'administrateur.
- 15 Nomination de M. Philippe Brassac en qualité d'administrateur.
- 16 Nomination de la société KPMG en qualité de Commissaire aux Comptes en charge
de la mission de certification des informations en matière de durabilité.
- 17 Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions
de la société.

À titre extraordinaire

- 18** Modification de l'article 14 des statuts, relatif aux délibérations du Conseil d'administration.
- 19** Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts, relatif aux pouvoirs du Conseil d'administration.
- 20** Modification de l'article 22 des statuts, relatif aux Commissaires aux Comptes.
- 21** Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.
- 22** Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission – avec suppression du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment dans le cadre d'une offre au public.
- 23** Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission – avec suppression du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'offre publique d'échange initiée par la société.
- 24** Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.
- 25** Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions à émettre par la société en rémunération d'apports en nature, hors cas d'offre publique d'échange.
- 26** Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes.
- 27** Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, réservée aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.
- 28** Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux.
- 29** Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues.

À titre ordinaire

- 30** Pouvoirs pour les formalités.

Présentations

de l'Assemblée générale

Au cours de la séance, les présentations suivantes ont été faites aux actionnaires :

Allocution du Président du Conseil

M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration, a introduit la séquence des présentations en exposant, de manière synthétique la performance de la société et sa résilience dans un contexte toujours incertain.

Il a rappelé la qualité du portefeuille de la société, la centralité de ses implantations et sa discipline financière rigoureuse, des fondamentaux solides pour faire face aux incertitudes macroéconomiques qui restent nombreuses.

Il a souligné que depuis 2021, la société enregistre une croissance continue de son Résultat Récurrent Net, avec, pour 2024, en hausse de +6,7%, soit un Résultat Récurrent Net de 6,42 € par action. Cette dynamique a permis de proposer un dividende en hausse de 15 centimes à 5,45 €.

M. Jérôme Brunel a également évoqué la performance boursière de la société qui reste le reflet d'une lecture macroéconomique, marquée par l'environnement de taux et les incertitudes géopolitiques globales. La trajectoire boursière de la société est proche de celle de l'indice EPRA Bureaux, confirmant que cette dynamique est avant tout sectorielle.

Il a ensuite salué le travail du Conseil d'administration, dont il quitte la Présidence à l'issue de l'Assemblée générale. Bénéficiant de profils complémentaires, le Conseil a contribué à enrichir et accompagner les propositions de prises de décision et consolider la vision stratégique de la société.

Vision stratégique et opérationnelle

M. Beñat Ortega, Directeur général, a présenté la vision stratégique et opérationnelle de la société en abordant, notamment, les éléments clés des résultats annuels 2024 reflétant une croissance soutenue, supérieure aux prévisions.

Il a également évoqué la stratégie de portefeuille de la société axée sur la création de valeur à travers la gestion active de son patrimoine immobilier. La société a notamment livré des projets de développement créateurs de valeur tels que les actifs de bureaux Mondo et Icône et a lancé, début 2025, trois nouveaux projets d'envergure. Par ailleurs, la stratégie de rotation mise en place a permis de réduire l'endettement de la société (-20% en deux ans), d'investir dans des projets plus rentables et plus verts et de bénéficier d'une marge de manœuvre pour d'éventuelles acquisitions opportunistes.

Il a ensuite abordé l'engagement de la société en faveur de la durabilité soulignant qu'en 2024 la

réduction de la consommation d'énergie des bâtiments pilotés directement, s'inscrivait à nouveau en baisse, à -4,2%. Les émissions carbone ont baissé de 12,3% consolidant ainsi la tendance initiée depuis 2008. La société met en œuvre des solutions innovantes pour optimiser l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

Performances financières en 2024

M. Nicolas Dutreuil, Directeur général adjoint en charge des Finances, a présenté des résultats solides, portés par une troisième année consécutive de croissance. Le résultat récurrent net progresse à 6,42 € par action (+21 % vs 2021), avec un EBITDA de 565,7 M€ et un ANR stable à 142,8 €/action.

Il a également mis en avant la résilience des actifs centraux, un coût de la dette contenu (1,2 %), une LTV post-cessions de 32,7 % et une dette désormais 100 % verte. La notation financière (A-/A3) a été confirmée, illustrant la solidité du modèle économique.

Rapports des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes de la société ont présenté leurs rapports à l'Assemblée générale qui ont couvert leurs diligences sur :

- le contrôle des comptes annuels et consolidés ;
- la distribution envisagée d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2024 ;
- les conventions réglementées ;
- les délégations financières ;
- l'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- l'attribution d'actions de performance ;
- la réduction du capital ;

Les Commissaires aux comptes n'ont pas formulé d'observations dans leurs rapports et ont émis une certification sans réserve des comptes annuels et consolidés de la société.

Say on pay

Mme Dominique Dudan, Présidente du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations a présenté les éléments de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2024 ainsi que les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025 tels qu'ils figurent au chapitre 4.2 du Document d'enregistrement universel 2024 de la société et dans la brochure de convocation.

Présentation des résolutions

M. Glenn Domingues, Secrétaire de l'Assemblée, a présenté un résumé des résolutions soumises au vote des actionnaires.

Réponses aux questions des actionnaires

La société a reçu des questions écrites de la part de deux actionnaires.

En résumé, ces questions écrites ont porté sur :

- Le traitement comptable d'un contentieux ancien
- La cartographie des risques opérationnels
- Les risques liés à la réglementation
- L'impact des cessions 2023 sur le Revenu Net Récurrent 2024
- Des demandes de précisions sur les loyers bruts et nets du portefeuille YouFirst Campus
- La stratégie résidentielle et la cession du portefeuille Campus
- La stratégie haut de bilan / bas de bilan
- Les objectifs de réduction énergétique

Afin d'accorder le temps nécessaire aux débats lors de l'Assemblée générale, avec les actionnaires présents dans la salle ou connectés à distance, et dans la mesure où les questions écrites reçues et les réponses apportées par le Conseil d'administration sont relativement longues, il a été indiqué que l'intégralité des questions ainsi que les réponses apportées par le Conseil d'administration ont été mises en ligne en amont de l'Assemblée générale, sur le site Internet de la société, dans la rubrique « Assemblées générales – Questions écrites » que les actionnaires sont invités à consulter.

Puis quelques actionnaires ont posé des questions en séance ou via le chat intégré au Webcast de l'Assemblée générale. En résumé, ces échanges ont essentiellement porté sur :

- **Les perspectives de relocation de la tour T1 après le départ, en 2027, de son locataire, les enjeux locatifs sur le marché de La Défense, et plus largement la stratégie tertiaire de la société**

Il a été rappelé que cet actif est composé de deux bâtiments pour environ 80 000 m². Un audit a été réalisé faisant ressortir un produit de qualité et bien conçu. Les travaux, au départ du locataire, ne devraient porter que sur une rénovation simple pour améliorer les services du bâtiment. Les façades et les installations techniques, notamment les équipements énergétiques sont d'excellente facture. Cet actif sera un enjeu pour la société en termes de relocation. Cependant, le marché de La Défense enregistre, au premier

trimestre 2025, une forte hausse, et la société dispose des capacités à relouer cet immeuble. Une cession n'est pas, à ce stade, envisagée.

Concernant la stratégie tertiaire de la société, il a été rappelé que d'un point de vue investissements, l'objectif est d'acquérir ou de rénover des actifs sur lesquels il est possible de créer de la valeur. Il s'agit d'une stratégie diligente de redéploiement du capital sur des opérations de repositionnement de nos actifs de bureaux, avec une dimension travaux et une dimension servicielle.

- **Un contentieux en cours en Espagne avec la société Abanca et les provisions**

Il a été indiqué que, dans le cadre de cette procédure, la société Abanca a demandé en février 2025, l'exécution d'un jugement de la Cour d'appel en Espagne de 2020 conduisant Gecina à régler cette condamnation. Le règlement réalisé par Gecina n'entrave en rien ses chances au titre des actions judiciaires en cours en Espagne et en France. Le montant exigé était intégralement provisionné dans les comptes de la société dès 2020. Le paiement est donc sans impact sur le résultat 2024 et les capitaux propres du Groupe. Le solde des provisions du Groupe se rapporte principalement à des contentieux en lien avec la gestion des immeubles.

- **L'externalisation du service Titres**

Il a été répondu que l'externalisation du service Titres permet de faire bénéficier les actionnaires nominatifs de services élargis tout en conservant l'ensemble des prestations et avantages dont ils bénéficiaient auparavant. Une équipe a été mise en place permettant l'accompagnement des actionnaires dans ce changement et un numéro spécifique a été communiqué, afin d'aider, ceux qui le souhaitent, dans cette transition.

- **La rémunération du Directeur général et l'attribution, à son profit, d'actions de performance**

Il a été rappelé que le Conseil d'administration et le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations, ont analysé les différents mécanismes de rémunération des directeurs généraux de foncières dans le marché. Ces études ont permis de définir le mécanisme actuel de rémunération du Directeur général, bâti sur la performance de la société et en ligne avec les intérêts des actionnaires.

Concernant l'attribution d'actions de performance au Directeur général, il est rappelé que ces attributions sont soumises à plusieurs critères, exigeants et rigoureux dont le détail est

communiqué dans le document d'enregistrement universel de la société mis à la disposition des actionnaires. Le nombre d'actions de performance attribué est déterminé après le calcul réalisé par un actuairé indépendant mandaté par la société et revu par un cabinet conseil mandaté par le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations.

- La cartographie des risques liés à la santé et à la sécurité durant les travaux et des risques liés au capital humain

Il a été répondu que les risques liés à la santé et à la sécurité durant les travaux sont inhérents à toute opération de travaux et le Groupe est extrêmement vigilant sur ce sujet. La société veille à ce que toutes les entreprises intervenantes respectent strictement les normes de sécurité.

Concernant le capital humain, il a été indiqué que les départs des salariés, visés dans la question, sont soit liés à des projets personnels, soit liés à des discussions entre les salariés et l'entreprise, soit liés à des choix d'organisation interne de l'entreprise.

- L'évolution du cours de bourse et le taux de rendement du dividende

Il a été répondu qu'effectivement, malgré un dividende attractif, les marchés financiers ne récompensent pas réellement la croissance du résultat net récurrent de la société. Les équipes de

Gecina mènent un travail très actif de communication financière, de rencontre avec les investisseurs et de promotion de la société sur différents médias. Des travaux plus globaux, sur l'immobilier coté, sont également menés avec l'EPRA.

- Le résidentiel étudiant, le faible rendement du résidentiel classique et son taux d'occupation financier

Il a été rappelé qu'un process de cession a été organisé permettant de capturer de la valeur sur le portefeuille étudiant arrivé à maturité.

Sur le rendement du portefeuille résidentiel, il a été indiqué que celui-ci est lié au profil de risque de cette activité. Les équipes de la société mettent tout en œuvre pour créer de la valeur sur ce portefeuille par l'ajout, notamment, de services dans les immeubles.

Concernant le taux d'occupation financier du résidentiel, il a été précisé que l'objectif de la société est de revenir à un taux d'occupation historique situé autour de 96% à 97%, une fois que les travaux de transformation de certains appartements seront finalisés.

Présentation des résolutions

L'Assemblée générale comportait 30 résolutions qui ont toutes été approuvées.

A titre ordinaire :

Comptes 2024, dividende 2024 et option pour le paiement d'acomptes sur dividende, au titre de 2025, en actions (résolutions 1 à 4)

Les comptes annuels et consolidés 2024 de la société ont été approuvés ainsi que le versement au titre de l'exercice 2024 d'un dividende par action de 5,45 euros. Un acompte de 2,70 euros par action, a déjà été versé le 5 mars 2025. Le solde du dividende de 2,75 euros par action sera mis en paiement le 4 juillet 2025.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration déciderait de la distribution d'acompte(s) sur dividende au titre de l'exercice 2025, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour chacun de ces acomptes, à proposer une option entre le paiement soit en numéraire, soit en actions nouvelles de la société.

Conventions réglementées (résolution 5)

L'Assemblée générale a pris acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Rémunérations (résolutions 6 à 11)

L'Assemblée générale a approuvé les informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2024 et a approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025.

Ratification de la nomination en qualité d'administratrice de Mme Ouma Sananikone (résolution 12)

L'Assemblée générale a ratifié la nomination de Mme Ouma Sananikone en qualité d'administratrice pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Renouvellement du mandat de deux administrateurs (résolutions 13 et 14)

Les mandats d'administrateurs de Mme Laurence Danon Arnaud et de la société Ivanhoé Cambridge Inc. ont été renouvelés pour une durée de quatre années. Ils prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Nomination d'un administrateur (résolution 15)

L'Assemblée générale a nommé M. Philippe Brassac en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Auditeur de durabilité (résolution 16)

L'Assemblée générale a nommé la société KPMG en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité, dans le cadre de la directive CSRD, pour la durée restant à courir de leur mandat de Commissaire aux comptes, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Rachat d'actions (résolution 17)

L'Assemblée générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de faire acheter des actions de la société, dans la limite de 10% des actions composant le capital social.

A titre extraordinaire :

Modifications statutaires (résolutions 18 à 20)

L'Assemblée générale a modifié divers articles des statuts de la société afin de les mettre en conformité avec la loi Attractivité et intégrer la possibilité de consultation écrite des membres du Conseil d'administration. Les modifications votées permettent également la suppression de la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant.

Délégations de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, immédiatement ou à terme, et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances (résolutions 21 à 26)

L'Assemblée générale a renouvelé différentes délégations et autorisations en matière d'opérations financières conférées au profit du Conseil d'administration. Chacune des autorisations financières n'est donnée que pour une durée limitée et dans la limite de plafonds strictement déterminés et indiqués dans chacune des résolutions.

Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Salariale avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (résolution 27)

L'Assemblée générale a renouvelé la délégation de compétence consentie au Conseil

d'administration pour décider de l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal maximal de 0,5% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration décidant l'attribution, réservée aux salariés adhérant au Plan d'Epargne Salariale étant précisé que ce montant s'impute sur le plafond global de 280 M€. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux (résolution 28)

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à décider l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des membres du personnel salarié du Groupe et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe dans la limite respectivement de 0,5% et de 0,2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration décidant l'attribution, étant

précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de 280 M€.

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées par le Conseil d'administration est soumise au respect d'une condition de présence et de l'atteinte de conditions de performance.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 38 mois.

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues (résolution 29)

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à annuler, dans la limite d'un maximum de 10% des actions composant le capital de la société, tout ou partie des actions autodétenues et de réduire corrélativement le capital social.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 26 mois.

Pouvoirs pour les formalités (résolution 30)

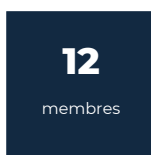
Résultat des votes

Résolution		Type	Voix					Voix	Etat Adoption
			Pour	%	Contre	%	Abstention	Présents & Représentés	
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024	AGO	58 143 807	99,98%	11 092	0,02%	26 463	58 181 362	Adoptée
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024	AGO	58 139 756	99,97%	14 648	0,03%	26 958	58 181 362	Adoptée
3	Affectation du résultat 2024, distribution du dividende	AGO	57 986 429	99,67%	191 097	0,33%	3 836	58 181 362	Adoptée
4	Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions relatifs à l'exercice 2025	AGO	58 023 398	99,73%	156 524	0,27%	1 440	58 181 362	Adoptée
5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	AGO	58 117 235	>99,99%	2 043	<0,01%	62 084	58 181 362	Adoptée
6	Approbation de la rémunération globale 2024 des mandataires sociaux de la société	AGO	56 161 342	96,63%	1 958 923	3,37%	61 097	58 181 362	Adoptée
7	Approbation des éléments de rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 à M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration	AGO	58 066 250	99,84%	94 455	0,16%	20 657	58 181 362	Adoptée
8	Approbation de la rémunération, versée au cours, ou attribuée au titre de 2024 à M. Beñat Ortega, Directeur général	AGO	55 146 803	94,86%	2 991 051	5,14%	43 508	58 181 362	Adoptée
9	Approbation des éléments de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de 2025	AGO	57 722 539	99,23%	446 714	0,77%	12 109	58 181 362	Adoptée
10	Approbation de la politique de rémunération 2025 du Président du Conseil d'administration	AGO	58 065 949	99,84%	92 679	0,16%	22 734	58 181 362	Adoptée
11	Approbation de la politique de rémunération 2025 du Directeur général	AGO	54 046 321	93,08%	4 018 277	6,92%	116 764	58 181 362	Adoptée
12	Ratification de la nomination en qualité d'administratrice de Mme Ouma Sananikone	AGO	51 376 127	88,44%	6 718 208	11,56%	87 027	58 181 362	Adoptée
13	Renouvellement du mandat de Mme Laurence Danon Arnaud en qualité d'administratrice	AGO	55 961 589	96,35%	2 121 396	3,65%	98 377	58 181 362	Adoptée
14	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Ivanhoé Cambridge Inc., représentée par M. Stéphane Villemain	AGO	57 740 493	99,40%	348 560	0,60%	92 309	58 181 362	Adoptée
15	Nomination de M. Philippe Brassac en qualité d'administrateur	AGO	55 602 609	95,60%	2 558 613	4,40%	20 140	58 181 362	Adoptée
16	Nomination d'un auditeur de durabilité - Société KPMG	AGO	58 091 381	99,89%	66 080	0,11%	23 901	58 181 362	Adoptée
17	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société	AGO	57 923 214	99,62%	219 698	0,38%	38 450	58 181 362	Adoptée
18	Modification de l'article 14 des statuts, relatif aux délibérations du Conseil d'administration	AGE	58 103 346	>99,99%	5 284	<0,01%	71 722	58 180 352	Adoptée
19	Modification du 1er alinéa de l'article 15 des statuts, relatif aux pouvoirs du Conseil d'administration	AGE	58 101 078	99,98%	12 359	0,02%	66 915	58 180 352	Adoptée
20	Modification de l'article 22 des statuts, relatif aux Commissaires aux Comptes	AGE	58 111 222	99,99%	6 243	0,01%	62 887	58 180 352	Adoptée
21	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription	AGE	54 872 529	94,32%	3 303 989	5,68%	3 834	58 180 352	Adoptée
22	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, notamment dans le cadre d'une offre au public	AGE	55 414 429	95,26%	2 756 218	4,74%	9 705	58 180 352	Adoptée
23	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en cas d'offre d'échange initiée par la société	AGE	57 159 716	98,26%	1 014 181	1,74%	6 455	58 180 352	Adoptée
24	Autorisation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	AGE	53 367 238	91,93%	4 684 926	8,07%	128 188	58 180 352	Adoptée
25	Possibilité d'émettre des actions en rémunération d'apports en nature, hors cas d'offre publique d'échange	AGE	57 196 597	98,32%	979 160	1,68%	4 595	58 180 352	Adoptée
26	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes	AGO	57 842 767	99,53%	274 682	0,47%	62 903	58 180 352	Adoptée
27	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société, réservée aux adhérents de plan d'épargne	AGE	55 707 142	95,76%	2 469 272	4,24%	3 938	58 180 352	Adoptée
28	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux	AGE	56 795 504	97,66%	1 362 266	2,34%	22 582	58 180 352	Adoptée
29	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues	AGE	58 023 838	99,73%	154 211	0,27%	2 303	58 180 352	Adoptée
30	Pouvoirs pour les formalités	AGO	58 177 794	>99,99%	1 170	<0,01%	2 398	58 181 362	Adoptée

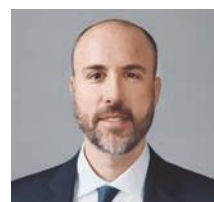
Composition du Conseil d'administration

A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a nommé M. Philippe Brassac en qualité de Président du Conseil d'administration et revu la composition des comités.

Le Conseil d'administration est désormais composé des membres suivants :



Philippe Brassac
Président du Conseil
d'administration



Beñat Ortega
Directeur général
Administrateur



Jérôme Brunel
Administrateur
indépendant



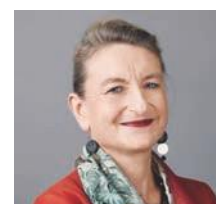
Nathalie Charles
Administratrice
indépendante



**Laurence Danon
Arnaud**
Administratrice
indépendante



Dominique Dudan
Administratrice
indépendante



Gabrielle Gauthey
Administratrice
indépendante



Matthieu Lance
Représentant
permanent de Predica
Administrateur



Carole Le Gall
Administratrice
indépendante



Ouma Sananikone
Administratrice



Jacques Stern
Administrateur
indépendant



Stéphane Villemain
Représentant
permanent d'Ivanhoé
Cambridge Inc.
Administrateur

Composition des comités

Comité stratégique et d'investissement (CSI) :

5
membres

60%
Administrateurs indépendants

- **Stéphane Villemain (Ivanhoé Cambridge Inc.), Président du CSI**
- Jérôme Brunel*
- Nathalie Charles*
- Matthieu Lance (Predica)
- Jacques Stern*

Comité d'audit et des risques (CAR) :

6
membres

**Président
indépendant**

67%
Administrateurs indépendants

- **Jacques Stern*, Président du CAR**
- Jérôme Brunel*
- Laurence Danon Arnaud*
- Gabrielle Gauthey*
- Matthieu Lance (Predica)
- Ouma Sananikone

Comité de gouvernance, nominations et rémunérations (CGNR) :

5
membres

**Présidente
indépendante**

80%
Administrateurs indépendants

- **Dominique Dudan*, Présidente du CGNR**
- Jérôme Brunel*
- Laurence Danon Arnaud*
- Gabrielle Gauthey*
- Ouma Sananikone

*Administrateurs indépendants

Comité conformité et éthique (CCE) :

3
membres

Présidente
indépendante

100%
Administrateurs
indépendants

- **Nathalie Charles*, Présidente du CCE**
- Dominique Dudan*
- Carole Le Gall*

Comité responsabilité sociétale et environnementale (CRSE) :

3
membres

Présidente
indépendante

67%
Administrateurs
indépendants

- **Gabrielle Gauthey*, Présidente du CRSE**
- Carole Le Gall*
- Stéphane Villemain (Ivanhoé Cambridge Inc.)

*Administrateurs indépendants

16, rue des Capucines
75084 Paris Cedex 02
Tél.: +33 (0)1 40 40 50 50
gecina.fr

gec1na